

Distribution des masques

Les nouveaux et anciens élus de la commune vous font parvenir ce bulletin et une enveloppe contenant 1 masque par personne de plus de 10 ans composant votre foyer. N'ayant pas la connaissance de la composition de chaque foyer, il se peut que vous n'ayez pas reçu la bonne quantité de masques.

Si tel est le cas, vous pouvez passer à la mairie avec votre livret de famille afin de retirer, le ou les masques manquants.

La Commune, en lien avec la Communauté de communes, a souhaité offrir ce premier masque d'une valeur d'environ 4 € à tous les habitants.

Modalités de retour à l'école

L'école a repris le jeudi 14 mai pour les grande section, CP et CM2 ; et à partir du lundi 18 mai, pour les CE1, CE2 et CM1.

En l'état actuel des choses, le maire évoque l'impossibilité pour la commune d'accueillir les petite et moyenne sections de maternelle. En effet, les conditions sanitaires drastiques imposées par l'épidémie de coronavirus ne permettent pas un accueil optimal de l'ensemble des écoliers.

Rappelons qu'il faut 4 m² par personne et pas plus de 15 enfants par salle pour les primaires et 10 pour les maternelles. Selon les retours d'expérience, une évaluation du retour des maternelles à l'école sera faite.

En accord avec le directeur de l'école, un questionnaire a été adressé à tous les parents d'élèves pour évaluer le nombre d'enfants qui retourneraient à l'école ou qui resteraient à la maison.

Pour ces derniers, la continuité pédagogique sera assurée par les enseignants, de la même manière que pendant la période de confinement.

Environ 70 enfants seront accueillis chaque jour. Les CP, CE1, CM1 auront classe tous les jours, les CM2, CE1 et GS auront classe en demi groupe (lundi/mardi pour l'un et jeudi/vendredi pour les autres).

Les services municipaux ont préparé les locaux, enlevé les jeux de cours.

La pré-rentrée du 11 et 12 mai a permis de mettre en œuvre et revoir les protocoles sanitaires avec le personnel pour limiter au mieux le risque sanitaire. Nous remercions aussi les médecins de la commune pour leurs passages à l'école pour expliquer les gestes barrières.

L'État prend en charge 50 % du coût et les collectivités 25% chacune. Un don à la commission communale d'action sociale est possible, si vous le souhaitez, pour venir en aide aux plus fragiles.

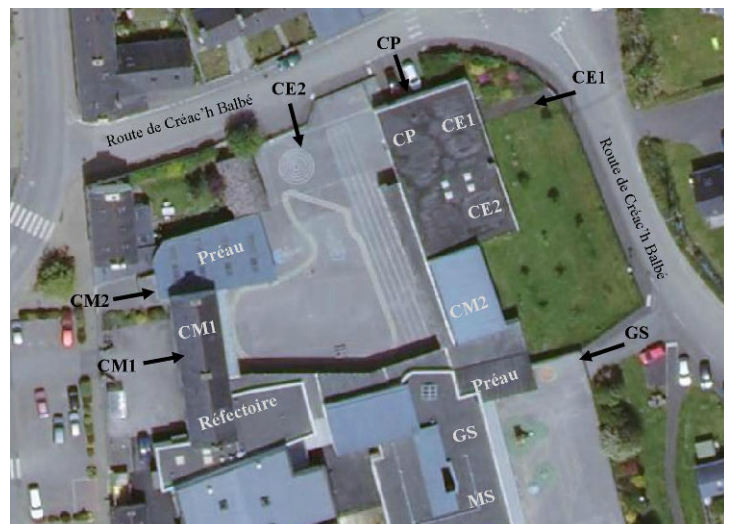


Vous trouverez une notice d'utilisation de ces masques lavables et réutilisables 50 fois. **Attention**, il ne stoppe pas à 100% les agents pathogènes et doit être utilisé selon les recommandations pour garder son efficacité. Il ne remplace pas les gestes barrières comme le lavage des mains au savon ou la distance de 1 mètre au moins entre les individus.

Pour les enfants retrouvant les bancs de l'école, une signalétique spécifique est mise en place pour éviter le brassage des élèves lors des arrivées et départs, qui auront lieu aux heures habituelles. A noter qu'il n'est pas nécessaire que les élèves de primaire portent un masque.

Par ailleurs, un service de cantine sera assuré par le Sivuric et la garderie périscolaire sera ouverte uniquement pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires.

Pour les inscriptions cantine et garderie, veuillez contacter la mairie au 02.98.25.03.04 ou saint-urbain29@wanadoo.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

LA MAIRIE EST DE NOUVEAU OUVERTE AU PUBLIC AUX HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE :

Lundi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30
Mardi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30
Mercredi : 10h00 -12h00
Jeudi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30
Vendredi : 08h45 -12h00
Samedi : 08h45 -12h00

La mairie sera fermée le lundi de la pentecôte (1er juin)

Nous incitons tout de même les administrés à faire leurs démarches administratives ou prises de renseignements à distance par courriel ou téléphone.

Calendrier des collectes :

Retour à la normal pour l'accès aux déchèteries.

Déchets ménagers

Mercredi 13 mai
Mercredi 27 mai
Mercredi 10 juin
Mercredi 24 juin

Recyclables

Mercredi 20 mai
Mercredi 3 juin
Mercredi 17 juin
Mercredi 1^{er} juillet



Commerces de proximité :



Le marché de Saint-Urbain reprend tous les mercredis de 10h00 à 12h00 avec un poissonnier, un marchand de miel, un marchand de légumes et d'œufs et une fleuriste.

L'alimentation du Baroch est ouverte tous les jours.

Le camion de pizza est présent tous les samedis soirs.

Le salon de coiffure a réouvert cette semaine.



8 mai :

Le maire Jean Louis VIGNON (2008-2020), ainsi que ses prédécesseurs René TREGUER (1989-2008) et Jean COHAT (1965-1977), accompagnés de Julien POUPON 1er adjoint et Daniel GOURMELON, directeur de l'école ont rendu hommage aux victimes du 8 mai 1945 lors d'une cérémonie à huis clos exigée par la situation sanitaire.

Le maire a rappelé que notre pays avait surmonté bien des souffrances et que notre village a toujours su être solidaire.



La pandémie de COVID-19 impacte toujours, malgré le déconfinement partiel, les politiques publiques et notre vie en société au moins jusqu'au 2 juin.

En conséquence, l'accès aux salles communales est interdite au moins jusqu'au 2 juin conformément aux directives de l'État. Il en est de même pour les aires de jeux pour enfants.

Pour les sports, voici ce qui est autorisé dans un rayon de 100 kilomètres de son domicile et sans attestation, ni limite de temps :

La course à pied, running, jogging : en plein air, distance de 10 mètres minimum entre deux personnes

Le vélo : en plein air, distance de 10 mètres minimum entre deux coureurs

Le tennis : en plein air, dans le respect des gestes barrières, pas en double

Le yoga, le cross-fit : en plein air, distance physique suffisante, prévoir 4 mètres carrés d'espace par personne minimum

Le golf...

Sont interdits : la pétanque, les sports à risques, les sports en salle, les sports collectifs...

La bibliothèque municipale restera fermée aussi jusqu'au 2 juin. Vous pouvez tout de même rapporter vos livres et DVD empruntés avant le confinement aux horaires habituels d'ouverture de la bibliothèque dès le 18 mai.

Le conseil municipal du vendredi 15 mai, toujours constitué des élus issus des élections de 2014, sera fait à huis clos majoritairement en visioconférence pour respecter la distanciation sociale.

L'installation des nouveaux conseillers municipaux est prévue au plus tard le 28 mai.

Les autorisations d'urbanisme et délais légaux :

Désormais, les délais liés à l'instruction des dossiers de permis de construire et d'aménager, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme ainsi que les procédures de récolement recommenceront à courir le 25 mai, pour le délai qui restait au 12 mars.

Mariage et Pacs : ne pourront avoir lieu avant le 2 juin.

